

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

---

Le Maire de la Commune de PREFAILLES ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 2212-1 et L.2212-2 et L.2213-28 ;

VU la délibération n°2023-52 du Conseil Municipal du 29 septembre 2023 décidant le numérotage des habitations et la dénomination des voies de la commune,

CONSIDERANT que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire,

### ARRÊTE

**Article 1** : Le numérotage des maisons est assuré dans la commune conformément aux prescriptions du présent arrêté.

**Article 2** : Il est prescrit la numérotation suivante (annexe jointe) sur la rue de Bonne Fontaine.

**Article 3** : Le numérotage comporte, pour chaque rue, une série de numéros, à raison d'un seul numéro par immeuble caractérisé par l'entrée principale.

**Article 4** : La série de numéros des rues régulièrement numérotée est formée des nombres pairs pour le côté droit et des nombres impairs pour le côté gauche de cette rue par une numérotation continue.

**Article 5** : Le numérotage est matérialisé pour l'apposition d'une plaque qui sera apposée de préférence sur la façade de chaque maison au-dessus de la porte principale (ou immédiatement à gauche de celle-ci), ou sur le mur de clôture à gauche de l'accès naturel et piétonnier, ou à défaut, sur la boîte aux lettres.

**Article 6** : Les propriétaires doivent veiller à ce que les numéros inscrits sur leurs maisons soient constamment nets et lisibles.

Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, faire obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

**Article 7** : Aucun numérotage n'est admis que celui prévu au présent arrêté. Aucun changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale.

**Article 8** : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements.

**Article 9** : Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet
- Le cadastre

Fait à Préfailles, le 17 avril 2024.

Le Maire,

Claude CAUDAL



## Rue de Bonne Fontaine

Adresse	id_parcelle	Numérotation Géoportail	Numéro/extension actuel	Nouvelle numérotation	Remarques
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0277	1	1		
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0248	2	2		
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0276	3	3		
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0274		5		
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0260	6	6		
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0261	21	21	6 B	transfo.
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0271	7	7		
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0272	7 B	7 bis		
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0262	8	8		
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0270	9	9		
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0263	10	10		
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0269	11	11		
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0264	12	12		
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0267	13	13		
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0265	14	14		
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0147	15	15		
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0146	17	17		
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0145	19	19		
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0149	21	21		
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0210	22	22		
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0150	23	23		
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0208	24	24		
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0151	25	25		
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0206	26	26		
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0205	26 B	26 bis		
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0152	27	27		
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0204	28	28		
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0153	29	29		
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0200	30	30		
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0154			31	
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0199			32	
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0195	34	34		
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0155	35	35		
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0190	36	36		
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0156	37	37		
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0192			38	
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0157			39	
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0184			40	
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0158	41	41		
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0159	43	43		
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0178	44	44		
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0160			45	
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0172	48	48		
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0161	49	49		
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0169	50	50		
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0162	51	51		
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0168	52	52		
DE BONNE FONTAINE	44136000AV0165	53	53		

Monsieur Le Maire,  
Claude CAUDAL

